



Collège Arthur Rimbaud

Téléphone
02.35.77.08.15.
Fax
02.35.78.78.18.
Mél.

0760101x@ac-rouen.fr

4, Rue Bachelet Damville
76410 SAINT-AUBIN-LES-ELBEUF

St-Aubin-lès-Elbeuf, le 08 avril 2021

A l'attention des parents d'élèves de 3^{ème},

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du DNB, votre enfant, scolarisé en classe de troisième, passera son épreuve orale le **lundi 14 juin prochain**. Vous trouverez ci-dessous quelques éléments d'explication concernant les modalités de la soutenance.

Objectifs de l'épreuve : L'épreuve orale de soutenance d'un projet permet au candidat de présenter l'un des projets qu'il a mené dans le cadre **des EPI** (Enseignements Pratiques Interdisciplinaires) du cycle 4 ou dans le cadre de l'un **des parcours éducatifs** (Avenir, citoyen, Parcours Educatif Artistique et Culturel) qu'il a suivis.

Cette épreuve est **une soutenance**. Elle n'a pas pour objet d'évaluer le projet mais **la capacité de l'élève à exposer sa démarche**, les compétences et les connaissances qu'il a acquises grâce à ce projet.

Les candidats peuvent choisir de présenter l'épreuve individuellement ou en groupe (3 *maximum*). Dans tous les cas, chaque candidat fait l'objet d'une évaluation et d'une notation individuelle.

L'épreuve :

L'oral se déroule en 2 temps : un exposé d'environ 5 minutes suivi d'un entretien d'une dizaine de minutes avec le jury.

Si l'épreuve est collective, 10 minutes d'exposé, pendant lesquelles **chacun des candidats intervient**, suivi de 15 minutes d'entretien avec l'ensemble du groupe.

Le jury est composé d'au moins deux professeurs qui évalueront la capacité de l'élève à expliquer son projet.

L'évaluation prend en compte la qualité de la **prestation orale du candidat**, tant du point de vue des contenus que de son expression.

Le candidat peut présenter une projection, un enregistrement, une production numérique en appui de son exposé qui permet d'évaluer essentiellement les compétences orales et la capacité de synthèse.

Chaque candidat recevra une convocation individuelle.

Le candidat doit remettre à son professeur principal le choix du projet qu'il souhaite présenter avant le **1^{er} juin 2021, délai de rigueur** (cf. document joint à compléter), pour validation auprès du chef d'établissement.

L'épreuve sera notée sur 100 points :

- Maîtrise de l'expression orale : 50 points
- Maîtrise du sujet présenté : 50 points

Pour information, la grille qui servira de support pour l'évaluation de votre enfant vous est communiquée avec les autres documents.

L'épreuve se déroulera le lundi 14 juin 2021.

Nous restons à votre disposition pour d'autres renseignements si nécessaire.

L'équipe de direction